

BARÈME DES HONORAIRES

A compter du 1^{er} janvier 2021

TVA en vigueur au 01.05.2019 de 20%

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

TRANSACTIONS SUR IMMOBILIER ANCIEN ET RÉSIDENTIEL

<i>PRIX DE VENTE NET VENDEUR</i>	<i>HONORAIRES TTC Mandat Exclusif</i>	<i>HONORAIRES TTC Mandat Simple</i>
<i>Parking</i>	<i>Forfait de 3 000 €</i>	<i>Forfait de 4 200€</i>
<i>Inférieur à 150 000 €</i>	<i>Forfait de 7 500 €</i>	<i>Forfait de 9 000€</i>
<i>De 150 001€ à 300 000€</i>	<i>Forfait de 10 000 €</i>	<i>Forfait de 12 000€</i>
<i>De 300 001€ à 5 000 000€</i>	<i>3 %</i>	<i>4 %</i>
<i>Supérieur à 5 000 001€</i>	<i>2,5 %</i>	<i>3,5 %</i>
<i>Biens d'exception et immobilier de luxe</i>	<i>5,0 %</i>	<i>6 %</i>
<i>Revente Projet immobilier (Promotion, construction, revente, etc.)</i>	<i>5,0 %</i>	<i>6 %</i>

IMMOBILIER NEUF

Nos prestations et honoraires sont entièrement pris en charge par le promoteur.
Les prix affichés et proposés sont donc les prix Promoteurs.

IMMOBILIER PROFESSIONNEL (Murs commerciaux, Fonds de commerces, Bureaux,

<i>PRIX DE VENTE NET VENDEUR</i>	<i>HONORAIRES TTC</i>
<i>Murs commerciaux inférieurs à 500 000€</i>	<i>6 %</i>
<i>Murs commerciaux supérieurs à 500 001€</i>	<i>5 %</i>
<i>Fonds de commerce / Droit au bail</i>	<i>8 %</i>

Nous appliquons des honoraires d'un montant minimum de **10 000 € TTC** à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

LOCATION (Murs commerciaux, Fonds de commerces, bureaux, etc.)

Nos honoraires sont de 3 mois de loyers mensuels avec un minimum de **5 000€ TTC**.

TERRAINS

Nos honoraires sont de 10% du prix net vendeur avec un minimum de **10 000€ TTC**.

MANDAT DE RECHERCHE SUR IMMOBILIER ANCIEN ET PROFESSIONNEL

La Loi Hoguet (loi n°70-9 du 2 janvier 1970) règlemente les conditions d'exercices des activités de chasseurs immobiliers, par conséquent stipule que les frais de dossier, frais de conseils, de reportages sont strictement interdits.

Les honoraires sont dus à la réalisation de notre mission, le jour de la signature de l'acte authentique à l'étude notariale et lors de la remise des clés.

Nos honoraires sont respectivement de 6% et de 3% du montant du bien, hors frais d'agence dans le cadre d'un mandat exclusif avant négociation entre l'acquéreur et le vendeur, avec contact direct vendeur ou en passant par un tiers (agence immobilière, notaire, etc.)

Nous appliquons des honoraires minima de 12 000€ TTC à la charge du mandant.

IMMOBILIER INTERNATIONAL

Notre agence vous propose des biens à l'International. Afin de vous assister au mieux à la concrétisation de votre projet immobilier, nous proposons deux types de prestations selon le niveau d'assistance et de services.

Vous trouverez toutes les informations sur notre site internet www.alcoba-paris.com afin de connaître le détail des offres, et des prestations.

Ces honoraires sont des prestations de conseils et de services, et par conséquent, ne sont pas assimilés à des honoraires d'agence selon la loi Hoguet.

Tous les biens présentés à l'international ont fait l'objet d'une visite sur place par nos collaborateurs.

PRESTATIONS	OFFRE SUPPORT	OFFRE FULL SERVICE
VENTE NEUFS & ANCIENS - EUROPE	3 000€	6 000€
VENTE NEUFS & ANCIENS – AUTRES	3 000€	9 000€

Un acompte de 50% à la signature du bon de commande sera demandé pour validation, et le restant à la fin de la mission.

L'équipe Alcoba Paris International véhicule des valeurs d'excellence et de transparence à l'encontre de nos clients.

Nous mettons tout en œuvre pour vous faire vivre la meilleure expérience client.

Nous vous remercions pour votre confiance,

Président – Directeur d'Agence,
Patrick PHAVORACHIT

